



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions libérales : affiliation

Question écrite n° 15896

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la pérennité des régimes de retraite et d'assurance maladie des professions libérales. Comme les avocats qui, quel que que soit leur mode d'exercer, ont obtenu de rester affiliés à la caisse de retraite des barreaux français, les responsables des chambres des professions libérales souhaitent que ces dispositions soient étendues à tous les professionnels libéraux. En effet, il est anormal que des membres d'une même profession cotisent à des caisses de retraite différentes suivant leur mode d'exercice. Aussi, il lui demande de bien vouloir remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15896

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3345